

Contribution des OSC/ONG à la mise en œuvre de l'éducation inclusive au Togo

Recherche élaborée en 2023 par :

Coalition Nationale Togolaise pour l'Éducation Pour Tous (CNT/EPT) / Teko Sossou

Contexte

Le Togo s'est résolument engagé dans la scolarisation primaire universelle depuis la définition des six objectifs de l'Éducation Pour Tous au Forum de Dakar en 2000. Ainsi, depuis cette période, des actions éducatives, à travers des plans d'actions et des programmes éducatifs, ont permis de mettre un accent particulier sur l'accès à l'éducation des couches vulnérables, notamment les filles et les enfants en difficulté. À partir de 2020 et eu égard à l'ODD 4, la nouvelle option de l'État, en matière d'intégration des enfants handicapés à l'école, est « l'éducation inclusive ». Cette volonté sera consolidée après, par la validation d'un modèle d'éducation inclusive en 2018 et la création d'un Groupe Thématique d'Éducation Inclusive (GT-EI). Malgré toutes ces dispositions, il faut souligner que la situation des enfants handicapés dans le système éducatif est très préoccupante. En 2019, sur 1 634 441 des élèves inscrits dans les écoles primaires, 9 473 étaient des enfants handicapés (soit 0,57 %). En 2020, les enfants handicapés représentaient 1 % des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, quels que soient le lieu de résidence et la région.

Pour appuyer l'État à faire face à ces différentes situations, nombreuses sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organisations des Personnes Handicapées (OPH), qui remplissent principalement le rôle de coordinateur et d'appui technique et financier des projets d'éducation inclusive depuis 2008.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude. Cette situation amène à s'interroger sur le niveau de contribution des ONG/OSC/OPH dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive au Togo. L'étude entend répondre aux quatre questions suivantes : (1) Quel est le degré de contribution des

ONG/OSC/OPH au fonctionnement et à l'implémentation de l'éducation inclusive au Togo ? (2) Comment les ONG/OSC/OPH participent/contribuent effectivement à l'éducation inclusive, à la prise en charge des enfants handicapés ? (3) Quelles sont les contributions du MEPSTA pouvant favoriser le travail des ONG sur le terrain ? (4) Les contributions des ONG/OSC/OPH sont-elles suffisantes pour une éducation inclusive totale ?

La recherche a été conduite au Togo dans les régions éducatives des Savanes, Kara et Plateaux. L'approche méthodologique est essentiellement fondée sur l'exploitation des données disponibles, le partage d'expériences acquises par les partenaires, les parties prenantes et les bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation inclusive au Togo. Pour le choix de l'échantillon, la technique de sélection par choix raisonné a été utilisée en combinant les critères suivants : personne-ressource impliquée dans l'élaboration du modèle national d'éducation, du document des normes et standards d'une école inclusive au Togo, et présente dans les régions éducatives expérimentant ou faisant partie du processus d'expérimentation de l'éducation inclusive.

Résultats de la recherche

Cartographie des PTF/ONG/OSC/OPH en éducation inclusive

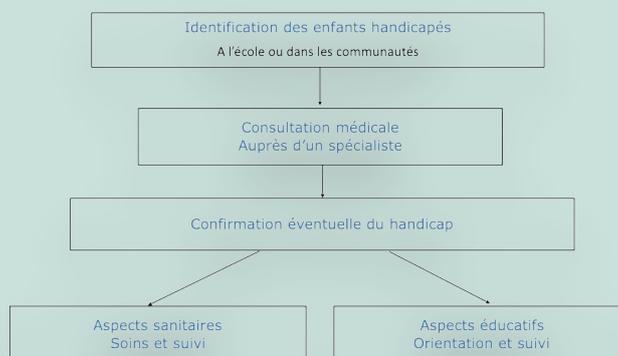
L'éducation inclusive est mise en œuvre au Togo depuis 2008. Dans l'articulation du système de l'éducation inclusive, les ONG jouent le rôle de coordinateur, d'appui technique et financier des projets. Elles contribuent ainsi à l'animation du réseau partenarial qui lie les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive à savoir : les institutions étatiques, les organisations

des personnes handicapées, les associations des parents d'élèves (APE) et les écoles spécialisées.

Au Togo, dans les zones où l'éducation inclusive est expérimentée, le processus de mise en œuvre est tel que représenté dans le graphique ci-contre.

Partant de ce type de modèle, les différentes organisations qui interviennent dans l'implémentation de l'éducation inclusive se classent en deux groupes à savoir :

1. Les partenaires techniques et financiers (PTF) : UNICEF, CBM, Humanité & Inclusion (HI), AFD, BMZ, NORAD, Fonds Liliane, Union Européenne. Ils mobilisent ou mettent les fonds à la disposition des ONG ;
2. Les organisations non gouvernementales locales (les OSC ou les OPH) : il s'agit des organisations qui mettent en œuvre les projets d'éducation inclusive dans les différentes zones financées par les PTF. Les zones d'intervention de l'éducation inclusive par les différents acteurs sont les suivantes :



Contribution des PTF/ONG/OSC/OPH

Dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive, l'État certes assure le rôle régalien de tout le processus, mais la mise en œuvre est assurée par les ONG/OSC/OPH. Il s'agira d'explicitier les contributions des unes et des autres dans ce processus.

Les données collectées nous ont permis d'apprécier les contributions d'Humanité & Inclusion et de la Coalition Nationale Togolaise pour l'Éducation Pour Tous (CNT/EPT). Les données collectées révèlent que les contributions des organisations se situent à

quatre niveaux : techniques, financières, humaines et matérielles.

S'agissant des contributions techniques, depuis 2009, HI a développé un module de formation en éducation inclusive validé par le ministère de l'Éducation : un module de formation en surdité et en langues des signes, en braille, sur la prise en charge des enfants handicapés non encore validé. En outre, HI prévoit un mécanisme de redevabilité depuis le début en mettant en place un groupe de travail sur la scolarisation des enfants vulnérables. Ce groupe sera dissout et remplacé par l'institutionnel par le Groupe Thématique en Éducation Inclusive en 2017. Du point de vue humain et matériel, HI a mis, au profit de tout le processus, l'expertise indispensable pour une réussite assurée de l'implémentation. Des outils ont été développés au fur et à mesure de l'expérimentation avec des stratégies adaptées en fonction des besoins des enfants handicapés.

Sur le plan financier, depuis 2009 jusqu'à 2022, HI aurait investi plus de trois milliards FCFA dans l'implémentation de l'éducation inclusive dans les régions éducatives des Savanes et Kara y compris le plan national.

Sur le plan technique, la CNT/EPT a mobilisé les ressources pour mettre à disposition des acteurs du secondaire I (Collège), un manuel de formation sur l'élaboration des fiches pédagogiques inclusives avec un accent sur le développement inclusif. Ne pouvant plus réinventer la roue, la CNT/EPT a renforcé un nombre important d'enseignants sur l'éducation inclusive en utilisant les manuels validés par l'État sur les différentes thématiques. En outre, la CNT/EPT a appuyé l'organisation des réunions

Dispositif initié progressivement par HI dans la région des Savanes et la commune de Kara (région de la Kara)

Intervention dans les écoles primaires publiques ordinaires :

- Depuis 2010 : commune de Dapaong (inspection de Tône)
- Puis en 2012 : commune de Kara (inspection de Kozah Centre)
- Puis en 2015 : dans la préfecture de Tône (inspections de Tône Est et Tône Ouest)
- Ensuite en 2017 : dans les préfectures de Cinkassé et de Tandjoaré

Intervention dans le post-primaire public (collège) :

- Depuis 2017 : commune de Dapaong (dans la région des Savanes) et commune de Kozah (dans la région de la Kara)

Dispositif initié par d'autres acteurs (étatique et/ou ONG) :

- Préfecture de Haho, mise en œuvre par la CNT / EPT depuis 2017
- Préfecture d'Assoli, mise en œuvre par la DRE / Kara depuis 2018
- Préfecture de Mô, mise en œuvre par Plan International depuis 2018

Source : Humanité Inclusion, Juin 2021

du Groupe Thématique en Éducation Inclusive au niveau du MEPSTA.

S'agissant des ressources humaines et matérielles, la CNT/EPT a contribué à réviser et adapter les outils existants pour permettre une implémentation contextualisée. Aussi, l'expertise humaine a été mise à la disposition des partenaires en suivant les orientations de l'État.

Sur le plan financier, les ressources injectées par la CNT/EPT dans cette phase sont estimées à 207 353 795 FCFA. Les résultats de ce projet ont permis à BMZ et à CBM de financer une deuxième phase de projet en cours à plus de 700 000 000 FCFA pour la région des plateaux-ouest pour trois ans (2022-2026).

Somme toute, les données collectées montrent à suffisance le rôle et les contributions des ONG/OPH/OSC dans l'implémentation de l'éducation inclusive au Togo. Malgré les appuis, des efforts restent encore à faire pour porter à l'échelle et généraliser toutes les pratiques en vue de faire bénéficier toutes les régions éducatives du pays. Par ailleurs, la présente recherche s'est limitée dans trois régions et auprès de quatre organisations.

Recommandations

Au niveau international

Les Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation constituent pour les OSC un mécanisme de plaidoyer, de redevabilité et de suivi. La principale recommandation au niveau international est de traduire dans les faits concrets les actions et les principes de ce mécanisme pour permettre à tous les enfants sans discrimination aucune de jouir convenablement au droit à une éducation de qualité et inclusive. À cela s'ajoutent des mécanismes de suivi et de contrôle efficaces à contextualiser au niveau de chaque pays.

Au niveau national

- ▶ Créer, avec toutes les mesures d'accompagnement, une Direction Nationale d'Éducation Inclusive avec nomination d'un directeur national
- ▶ Renforcer les efforts et engagements visant la facilitation de l'accès à l'éducation pour les enfants et jeunes handicapés. Ceci devra se traduire par la systématisation de la prise en compte du handicap dans les mobilisations de ressources techniques et financières en faveur de l'éducation pour tous au Togo
- ▶ Capitaliser et s'appropriier tous les acquis de l'éducation inclusive en expérimentation par les différents acteurs au Togo
- ▶ Prendre en compte, dans le budget programme des écoles de formation des enseignants et des inspections d'enseignements primaires et secondaires, l'équipement en éducation inclusive et la formation et la mise à niveau des enseignants

Au niveau local

Intégrer dans les Plans Triennaux de Développement des Établissements (PTDES) les activités de mobilisation sociale et sensibilisation sur l'éducation inclusive et les droits des personnes handicapées